

Délibération n°2022-116 du 27 juillet 2022
Portant sur l'emprunt pour le financement des travaux d'assainissement sur le
bourg de Mérinchal : Rue du Ciment et Place du Marché

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT PARDOUX LES CARDS, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 21/07/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 44	Votants : 54	POUR : 53
Pouvoirs : 10	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, SCHMIDT, AGENIS *suppléant* BIGOURET, RICHIN, SIMON, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, DEBAY *suppléante* CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT.

Pouvoirs : LE CORRE à JAMME, SCRAMUCCIA à BERTHON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONT B à SIMONET V, VERDIER à LUQUET L, PAYARD C à DESARMENIEN, VIALTAIX à VENTENAT, WELZER à MOUNAUD, ROULLAND à SIMON, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés : MM. DESCLOUX, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, D'HULSTER, PINLON, BRUNET, GRANGE.

Secrétaire de séance : Laurent GLOMOT

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Par délibération 2021-150 du 15 septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé de lancer des travaux d'assainissement de la Place du Marché et de la Rue du Ciment sur le bourg de Mérinchal.

Pour financer cette opération, conformément aux décisions budgétaires et au vu des marchés en cours et subventions obtenues, le Président propose la souscription d'un emprunt de 140 000 €.

Après consultation d'établissements bancaires (Banque des Territoires, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Postale, CIC) et analyse, l'offre de la Caisse d'Épargne apparaît la plus intéressante :

Crédit d'investissement avec échéance trimestrielle

- Montant : 140 000 €
- Taux Variable : Taux livret A + 0.30 (soit à titre indicatif 1.30%)
- Durée : 360 jours
- Frais de dossier: 140 €
- Échéance trimestrielle : 1 750 € + intérêts
- Amortissement : constant
- Passage à taux fixe : possible à chaque date anniversaire

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité :

- DÉCIDE de souscrire un crédit d'investissement selon les conditions susmentionnées ;

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;
- AUTORISE le Président à demander le passage à taux fixe de l'emprunt dès lors qu'il estime les conditions intéressantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} août 2022
Pour copie conforme, le 1^{er} août 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET